

La vie côté vélo !



Dotée d'un Plan Cyclable, élaboré en partenariat avec Bordeaux Métropole et l'association Vélo Cité, la Ville poursuit sa politique vélo pour contribuer aux objectifs fixés, par la Métropole de 15% de déplacements à vélo d'ici 2020 (actuellement 5%).

Concrètement, le plan cyclable, c'est :

- la création d'une voie verte Boulevard Lyautey (en cours d'étude, le réaménagement de l'ancienne voie ferrée)
- la création d'itinéraires malins
- l'installation de 58 «cédez le passage cycliste au feu rouge», tourne à droite et va tout droit pour rendre le trajet cycliste plus fluide en évitant de reprendre son élan à chaque arrêt
- le marquage de sas cyclistes devant les feux permettant de redémarrer en toute sécurité sans respirer les gaz d'échappement
- la poursuite depuis 4 ans du dispositif Ambassadeurs du vélo, service gratuit à la population pour une remise en selle, des prêts de vélos et la sensibilisation du public
- l'installation de nouveaux parkings vélo à la piscine, au stade Jehan Buhan, au Parc de l'Ermitage
- l'équipement de 135 arceaux répartis sur 35 sites
- l'accueil de 2 stations

+ sûre

Les itinéraires malins sont des jalonnements qui permettent de relier différents quartiers et sites de la commune. Ils empruntent des voies qui offrent confort et sécurité pour les cyclistes en évitant les grands axes traversants de la ville.

3 itinéraires malins :

- Collèges Jean Moulin et Ausone/Centre ville
- Boulevard Barrière du Médoc/Bois du Bouscat
- Centre-ville/Ravezies
- à venir : Ravezies/Avenue d'Eysines

Retrouvez tous les bons conseils vélos sur velo-cite.org, cartes des itinéraires et voies cyclables sur le guide vélo de Bordeaux Métropole, à disposition à l'accueil de la Mairie ou bordeaux-metropole.fr



Mairie 9 mn ► Barrière du Médoc



Roulez décompressé !



Au Bouscat comme dans tous les espaces urbains, aux abords des zones de commerce, des écoles, la congestion du trafic est importante, notamment aux heures de pointe. Les solutions d'éco-mobilité permettent d'atténuer cet effet, mais parfois, l'utilisation de la voiture est nécessaire. Dans ce cas, roulez décompressé :

- en levant le pied et en adoptant une conduite plus souple et moins polluante,
- en anticipant sur vos déplacements quotidiens et en tenant compte du temps réel de votre trajet avec la recherche de stationnement.

Enfin, vous pouvez utiliser les 601 places de stationnement disponibles sur les différents parkings de la ville situés la plupart du temps à quelques mètres des commerces ou écoles et donc à quelques minutes à pied.

Les zones bleues ?

Le système de stationnement en zone bleue a pour but d'éviter les «voitures ventouses». Il permet une meilleure rotation des véhicules garés à proximité des commerces ou des services publics en limitant l'accès gratuit à 1h30 de stationnement.



+ économique

Aujourd'hui, une voiture coûte en moyenne 5 700 €/an aux ménages français (carburant, entretien, assurance, réparation, vétusté,...). Les solutions d'auto-partage, de co-voiturage connaissent un essor sans précédent car elles permettent d'importantes économies: essence, assurance, entretien, frais de stationnement...

fait partie de ces dispositifs d'auto-partage. Ces voitures électriques en libre-service disponibles 24h/24h, 7j/7j, permettent de se déplacer d'un point à un autre sur la Métropole de station à station avec une tarification au temps de trajet. Cette solution est idéale en voiture d'appoint ou pour des déplacements professionnels.

Station Bluecub : rue Coudol

● «Entre Bouscatais» : L'espace d'entraide en ligne sur le site de la ville mairie-le-bouscat.fr permet de laisser une annonce pour co-voiturer.



Déplacez-vous Malin! Au Bouscat

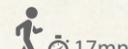
Plus d'infos Pôle Développement durable :
05 57 22 26 73 @ : agenda21@mairie-le-bouscat.fr

Marchez, respirez !



«La marche est le meilleur remède pour l'homme»... cette citation d'Hippocrate est toujours d'actualité quand on sait que 30 mn d'activités par jour limitent les risques cardio-vasculaires. En plus de ses aspects bénéfiques pour la santé, la marche est un moyen de déplacement rapide sur les courtes distances :

- il faut seulement 15mn en moyenne pour faire 1 km à pied
- en ville, 1/4 des trajets voiture font moins d'1 km.



Mairie 17mn ► Barrière du Médoc

+ zen

Marcher, c'est la liberté de partir quand on veut, s'arrêter où l'on veut mais aussi voir sa ville autrement en profitant du cadre, d'autant qu'au Bouscat, les îlots verts tiennent une place importante : présence de 5 parcs, nombreux jardins privés, Bois du Bouscat, ...



Piétons attention !

Voie à sens unique, attention au double sens cyclable lorsque vous traversez, il faut regarder à gauche **ET** à droite.

Mieux comprendre les zones 30

Ce sont des zones aménagées qui permettent d'apaiser la circulation en ville, de sécuriser et de faciliter le partage de la route par tous les usagers, automobilistes, piétons, cyclistes,...

Ces périmètres répondent à des objectifs de Développement durable pour limiter les nuisances sonores, la pollution, la vitesse et favoriser les modes de déplacements alternatifs.

Les 3 règles de circulation à retenir :

- vitesse limitée à 30 km
- doubles sens cyclable des voies à sens unique (*sauf indication contraire*)
- stricte priorité à droite

Les zones 30 s'accompagnent d'aménagements parfois spécifiques tels que les plateaux piétonniers et voies surélevées, de rétrécissements, d'aménagements paysagers qui longent les voies et incitent à lever le pied.

3 quartiers apaisés au Bouscat :

- Centre-ville, Laharpe, Providence à venir, Billon/Lavigne et Jean-Jaurès



Mieux comprendre La zone de rencontre

Elle complète les aménagements des zones 30 et renforce l'apaisement et le partage de la voie publique en limitant la vitesse à 20km et en donnant la priorité aux piétons sur tous les autres modes de déplacements.



Rappel des règles de circulation en ville et code de la route sur securite-routiere.gouv.fr

En commun c'est malin



+ rapide

Sur certains trajets, les transports en commun sont plus performants que tous les autres modes de transports sans compter le gain de temps relatif à la non-recherche de stationnement.



Mairie 15mn ► Place des Quinconces



Place Ravezies 18mn ► Gare St Jean en tram

Les Transports en Commun Urbain (TCU), boudés pendant plusieurs années au profit de la voiture représentent aujourd'hui 10% des déplacements sur la Métropole. Le Bouscat bénéficie d'un maillage de lignes de bus qui représentent 78 kms, 1 ligne de tram Place Ravezies, 4 lignes, 2 lignes périphériques, 1 parc relais. Ce réseau offre un éventail important de possibilités et d'intermodalité pour relier les communes de la Métropole : bus/tram, tram/vcub, marche/bus, ...

Plus d'informations sur infotbc.com ou m.vcub.fr
Tous les documents TBC disponibles à l'accueil de la Mairie.



Bougeons mieux, Bougeons autrement



Les activités humaines ont un impact important sur notre environnement. Les transports représentent à eux seuls 27,8 % des émissions de Gaz à Effet de Serre en France et sont la 2^{ème} cause de pollution de l'air sur l'agglomération bordelaise. A l'échelle locale, «bouger autrement» devient un enjeu majeur pour notre santé et notre avenir, et nous engage à trouver des alternatives. Dans un contexte urbain dense et contraint, la Ville du Bouscat a engagé, en 2010, une réflexion globale sur les déplacements. De nombreuses actions en faveur des déplacements doux sont inscrites dans l'Agenda 21 de la commune. Vous découvrirez dans ce document, toutes

les informations nécessaires pour vous déplacer «malin», pour optimiser vos temps de trajets, pour trouver la ou les solutions adaptées à votre rythme ou votre mode de vie.

CHIFFRES CLEFS :

- > **3,2 millions** de déplacements journaliers sur la Métropole
- > **12%** seulement concernent les trajets domicile/travail
- > **59%** des déplacements s'effectuent en voiture
- > **90%** du temps, les voitures sont en stationnement (domicile, travail, achat), donc non utilisées.

Déplacez-vous

Malin!

Au Bouscat 2015



mairie-le-bouscat.fr

Mettez-vous au vert !

Le Boulevard Lyautey qui relie l'avenue de la Libération et l'avenue d'Eysines, est équipé depuis fin 2014 d'une voie verte. Cet aménagement, parallèle à la voie de circulation, est ouvert à tous les usagers non motorisés ; il constitue un espace de convivialité et de sécurité pour les personnes à mobilité réduite, les piétons, les cyclistes, les rollers. Une partie du parcours longe agréablement le Bois du Bouscat et l'Hippodrome.



laplante - RCS 337 926 745 - Entrées à base végétales.

Ma ville + accessible !

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend l'accessibilité des équipements publics obligatoire pour les personnes en situation de handicap et plus largement des personnes à mobilité réduite. C'est à travers un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics), que la commission d'accessibilité de la Ville du Bouscat, travaille depuis 2009 à trouver des solutions, pour répondre à cette nouvelle réglementation.

Nombre de places de stationnement PMR* au Bouscat : 88 places

- Aujourd'hui 6 axes sont accessibles aux PMR* :
- Rue Denfert Rochereau
 - Avenue Schuman (portion Mermoz/Bld)
 - Avenue Kennedy
 - Rue des Ecus
 - Avenue du 8 mai 1945
 - Rue Rigal (d'autres travaux sont planifiés d'ici 2020).

(*PMR : Personnes à Mobilité Réduite)

